



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

Province de Québec

### Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 19 janvier 2026, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	M. Benjamin Canzani
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Michel Ménard ( <i>absent</i> )
M. Guillaume St-Pierre	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

#### 2026-01-19-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

#### 2026-01-19-02 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

#### 2026-01-19-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 8 décembre 2025
7. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 16 décembre 2025
8. Dépôt et Approbation des comptes
9. Rapport du maire
10. Rapport de la direction générale
11. Résolutions
  - 11.01 Adoption du règlement 349 Constituant le comité consultatif d'urbanisme
  - 11.02 Adoption du règlement 350 Décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde
  - 11.03 Adoption du règlement 351 Taxation et tarification 2026
  - 11.04 Adoption du règlement 353 Abrogeant le règlement n° 250 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de la Municipalité de Saint-Herménégilde
  - 11.05 Adoption du règlement 354 Relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 \$
  - 11.06 Officier désigné pour l'application du règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
  - 11.07 Adoption du règlement 355 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments
  - 11.08 PAFFSR dos d'âne et PAVA
  - 11.09 FVMV Filet terrain de balle
  - 11.10 Remplacement du panneau électrique au bureau municipal (rapport de visite thermo)
  - 11.11 Renouvellement Code Libre
  - 11.12 Demande locale SQ
  - 11.13 Souper du maire



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

- 11.14 Augmentation de la petite caisse des loisirs
- 11.15 Entente Kionata 2026
- 12. Culture et Gestion du patrimoine Saint-Herménégilde (Infrastructures des loisirs et nouveaux arrivants)
- 13. Forêt Hereford
- 14. Lac Lippé
- 15. Lac Wallace
- 16. Loisirs, Famille et MADA
- 17. Plan climat et SADD
- 18. Régie Incendie
- 19. RIGDSC
- 20. Sécurité civile
- 21. Table des usagers (Mont Hereford)
- 22. Période de questions
- 23. Autres sujets
- 24. Levée de l'assemblée

Adoptée.

### **2026-01-19-04**      PÉRIODE DE QUESTIONS

Toutes les questions ont été répondues.

### **2026-01-19-05**      SUIVI DES DEMANDES

Toutes les demandes ont été répondues ou le seront très bientôt.

### **2026-01-19-06**      ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 8 décembre 2025 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

### **2026-01-19-07**      ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session extraordinaire du 16 décembre 2025 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

### **2026-01-19-08**      DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre (264 553,20 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en décembre et les états financiers mensuels de décembre. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2025.

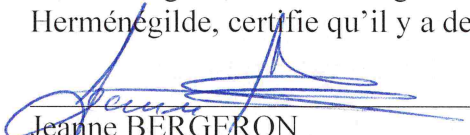
**IL EST PROPOSÉ**, par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**  
**G**  
no de résolution  
ou annotation

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
- **D'ADOPTER** et **D'AUTORISER** le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

  
Jeanne BERGERON  
Directrice Générale et greffière-trésorière

Adoptée.

**2026-01-19-09**      **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire Steve Lanciaux souhaite une bonne année 2026 à tous les citoyens, santé, très important, beaucoup de bonheur et de la continuité dans vos projets.

**2026-01-19-10**      **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois de décembre, le rapport du mois de novembre concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en décembre, soit un (1) permis. Le rapport sur la situation d'urgence du 20 décembre 2025.

**2026-01-19-11**      **RÉSOLUTIONS**

**2026-01-19-11.01**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT 349 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite adopter un nouveau règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 8 décembre 2025 et qu'un projet du règlement numéro 349 constituant le comité consultatif d'urbanisme a été déposé lors de la même session;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent règlement numéro 349 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

**2026-01-19-11.02 ADOPTION DU RÈGLEMENT 350 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 8 décembre 2025 et qu'un projet du règlement numéro 350 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde a été déposé lors de la même session;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent règlement numéro 350 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde.

Adoptée.

**2026-01-19-11.03 ADOPTION DU RÈGLEMENT 351 TAXATION ET TARIFICATION 2026**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté un budget municipal pour l'année financière 2026, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2026;

**ATTENDU QUE** selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

**ATTENDU QUE** selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

**ATTENDU QUE** selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 8 décembre 2025 et qu'un projet du règlement numéro 351 Taxation et tarification municipales 2026 a été déposé lors de la même session;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**  
**G**  
no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent règlement numéro 351 Taxation et tarification municipales 2026.

Adoptée.

**2026-01-19-11.04 ADOPTION DU RÈGLEMENT 353 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 250 CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté le règlement n° 250 concernant l'adoption d'un programme d'accès à la propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde, le 7 avril 2015;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite mettre fin à son programme d'accès à la propriété;

**ATTENDU QU'**il reste des sommes à verser jusqu'en 2028, sur des demandes déjà approuvées;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 8 décembre 2025 et qu'un projet du règlement numéro 353 Abrogeant le règlement n° 250 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde a été déposé lors de la même session;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :


- **D'**adopter le présent règlement numéro 353 Abrogeant le règlement n° 250 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde.
- **QU'**aucune nouvelle inscription ne sera acceptée, toutefois les personnes ayant complété le processus et déclarées admissibles auront droit au remboursement établi par le règlement avant son abrogation.

Adoptée.

**2026-01-19-11.05 ADOPTION DU RÈGLEMENT 354 RELATIF AUX TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000,00 \$**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ c. D-15.1), une municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

  
**M**  
**G**  
no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QU'**une municipalité peut, par règlement, fixer un taux de mutation supérieur à celui prévu audit article, et ce, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000,00 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite établir le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 \$ à 3 %.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 8 décembre 2025 et qu'un projet du règlement numéro 354 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 \$ a été déposé lors de la même session;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maio St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'**adopter le présent règlement numéro 354 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 \$.
- **QUE** le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 \$ soit établi à 3 %.

Adoptée.

**2026-01-19-11.06** **OFFICIER DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

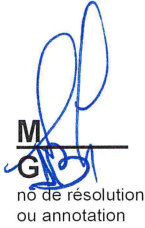
**ATTENDU QUE** le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) exige que les municipalités désignent, par résolution un officier municipal responsable de l'émission des permis, certificats, constats d'infraction ou tout autre document légal relatif à l'urbanisme et l'aménagement de son territoire;

**ATTENDU QUE** l'application du règlement 355 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments comporte également ce type de responsabilités;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en bâtiment et environnement, sera donc appelé à signer ce type de document;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Herménégilde désignent l'inspecteur en bâtiment et environnement, comme officier désigné responsable de l'application du règlement 355 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments et d'émettre tous documents, certificats et constats d'infractions en lien avec ce règlement;
- **QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Herménégilde désignent la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité, les



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution municipale.

Adoptée.

### **2026-01-19-11.07 ADOPTION DU RÈGLEMENT 355 RELATIF À L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS**

**ATTENDU QUE** l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) indique qu'une municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

**ATTENDU QUE** les objectifs de la *Loi sur le patrimoine culturel* visent à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire réglementer l'entretien et l'occupation des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde;

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 355 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments vise à assurer la conservation d'un cadre bâti en bon état, salubre et fonctionnel sur le territoire de la Municipalité, notamment en matière de logement et de patrimoine.

**ATTENDU QUE** ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 8 décembre 2025 et qu'un projet du règlement numéro 355 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments a été déposé lors de la même session;

**ATTENDU QU'**une consultation publique a eu lieu le 19 janvier 2026;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

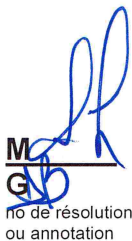
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement numéro 355 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée.

### **2026-01-19-11.08 PAFFSR DOS D'ÂNE ET PAVA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde désire prévenir et diminuer les risques de décès et de blessures de tous les usagers du réseau routier, notamment les individus en situation de vulnérabilité comme les piétons, les cyclistes, la clientèle scolaire y compris la petite enfance, les personnes âgées et les personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire améliorer la sécurité des usagers de la route;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acquérir deux (2) panneaux d'affichage de vitesse amovible (PAVA) en vue d'en faire l'installation temporaire sur la route 141 à la hauteur du Lac Wallace;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acquérir deux (2) dos d'âne en vue d'en faire l'installation permanente sur le chemin Saint-Jacques;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu l'accord d'une aide financière du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2025-2026 (PAFFSR);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents que monsieur le maire Steve Lanciaux et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron, soient autorisés à représenter la municipalité et à signer la convention d'aide financière ainsi que tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

### **2026-01-19-11.09** FVMV FILET TERRAIN DE BALLE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde dispose d'une somme annuelle de 10 500,00 \$ permettant de financer des projets structurants ayant lieu sur son territoire dans le cadre du Fonds Vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a identifié dans sa Politique familiale et des aînés l'action/la priorité/l'objectif suivant : Contribuer et favoriser l'organisation d'activités sportives, sociales, culturelles et de loisirs pour les familles avec enfants de moins de 18 ans et les aînés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet d'installation de filet de sécurité autour du terrain de balle, qui cadre dans la priorité/l'objectif de la Politique familiale et des aînés;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le projet d'installation de filet de sécurité autour du terrain de balle pour le financement d'un montant 47 559,34 \$ dans l'enveloppe locale de la Municipalité pour le Fonds Vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook;
- **DE** transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l'informer de l'approbation du projet qui est requise dans le cheminement des demandes de financement.

Adoptée.

### **2026-01-19-11.10** REMPACEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE AU BUREAU MUNICIPAL

**ATTENDU QUE** le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a transmis son rapport de visite préventive des installations de la Municipalité de Saint-Herménégilde;

**ATTENDU QUE** le rapport de visite indique, entre autres, que le panneau électrique du bureau municipal doit être remplacé par un maître électricien, car certains modèles présentent des risques de sécurité importants ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu deux (2) soumissions pour le remplacement du panneau électrique;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



- **D'ACCORDER** le contrat de remplacement du panneau électrique du bureau municipal à Les installations électriques R. Théberge inc., pour un montant de 2 423,00 \$ plus taxes;
- **D'AUTORISER** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à accorder le contrat pour le remplacement du panneau électrique et signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

**2026-01-19-11.11 RENOUVELLEMENT CODE LIBRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la soumission de Code libre Inc. pour les services de travaux de programmation, développement, support et maintien de logiciel selon un tarif horaire figurant à la soumission déposée et datée du 4 décembre 2025, au taux horaire de 145,00 \$ plus les taxes pour 2026;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de Code Libre Inc. pour l'année 2026 et ce, sur demande seulement lorsque requis par la municipalité et d'accepter la tarification horaire proposée le 4 décembre 2025.

Adoptée.

**2026-01-19-11.12 DEMANDE LOCALE SQ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de soumettre à la Sûreté du Québec les demandes suivantes pour une surveillance accrue et prioritaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde pour l'année 2026 :

- Surveillance des VTT (sensibilisation et application de la réglementation, chemin de la Grande Ligne et autres);
- Surveillance accrue des terrains de jeux et de la patinoire afin de contrer les méfaits, surtout en dehors des heures scolaires;
- Contrôler la vitesse et le respect de la signalisation (arrêt) avec une attention particulière pour le rang 9, à l'entrée du village sur la route 251, aux zones de 30 km sur les chemins Saint-Jacques (village), Saint-Denis (Lac Lippé), Père-Roy (Lac Wallace) et Ancienne Route 50 (Parc Armand-Viau);
- Surveillance accrue aux transports de camions lourds (Rang 9, Ancienne route 50 et route 251);
- Surveillance de la plage et nautique surtout durant les vacances de la construction ainsi que la Fête du 4 juillet (États-Unis);
- Surveillance des motoneiges;
- Surveillance du Mont Hereford (particulièrement au sommet);
- Surveillance de l'intersection du Rang 9 et de la route 251;
- Information et sensibilisation des jeunes et des parents sur les drogues, méfaits et conséquences;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



- Surveillance au Marais Duquette.

Adoptée.

**2026-01-19-11.13 SOUPER DU MAIRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une invitation de la Chambre de commerce de la région de Coaticook (CCIRC), en collaboration avec la Ville de Coaticook, pour le traditionnel souper du maire de Coaticook, le mercredi 11 février 2026;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'inscription du maire Steve Lanciaux au souper du Maire de Coaticook organisée par la Chambre de commerce de la région de Coaticook (CCIRC), en collaboration avec la Ville de Coaticook, le 11 février 2026 au coût de 85,00 \$ plus taxes.

Adoptée.

**2026-01-19-11.14 AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la petite caisse est utilisée lors des activités de loisirs de la municipalité de Saint-Herménégilde;

**ATTENDU QUE** la limite de fonds disponible dans la petite caisse des loisirs est de 200,00 \$;

**ATTENDU QUE** lors des activités de loisirs, il serait nécessaire que la petite caisse contienne plus de change;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUGMENTER** la limite de fonds disponible dans la petite caisse des loisirs à 500,00 \$;
- **D'AUTORISER** la trésorière ou la trésorière-adjointe à retirer la somme de 300,00 \$ du compte général à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estric afin d'augmenter la limite de fonds de la petite caisse des loisirs à 500,00 \$;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire Steve Lanciaux, la direction générale ou la trésorière-adjointe à signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

**2026-01-19-11.15 ENTENTE KIONATA 2026**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu un projet d'entente de partenariat avec Le Carrefour loisirs pour le service d'animation estivale du camp régional Kionata au point de service de Saint-Herménégilde, pour la saison estivale qui se déroule du 22 juin au 7 août 2026.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** le projet d'entente de partenariat avec Le Carrefour loisirs pour le service d'animation estivale du camp régional Kionata au point de service de Saint-Herménégilde, pour la saison estivale qui se déroule du 22 juin au 7 août 2026.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

**M**  
**G**  
no de résolution  
ou annotation

- **QUE** monsieur le maire Steve Lanciaux et/ou la direction générale soient autorisés à signer ledit projet d'entente et tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

**2026-01-19-12      CULTURE ET GESTION DU PATRIMOINE SAINT-HERMÉNÉGILDE  
(INFRASTRUCTURES DES LOISIRS ET NOUVEAUX ARRIVANTS)**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre, mais que Gestion du Patrimoine Saint-Herménégilde prévoit une rencontre à la MRC, il devrait être tenu au courant des informations par la suite. Des subventions seraient peut-être possibles pour l'entretien des bâtiments.

**2026-01-19-13      FORÊT HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion. La prochaine est prévue au début février. Des gens partagent des « selfies » en haut de la montagne.

**2026-01-19-14      LAC LIPPÉ**

Monsieur le conseiller Michel Ménard est absent. Il n'y a pas eu de rencontre.

**2026-01-19-15      LAC WALLACE**

Monsieur le conseiller Benjamin Canzani mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre.

**2026-01-19-16      LOISIRS, FAMILLE ET MADA**

Monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre mentionne qu'il y aura les Plaisirs d'hiver le 31 janvier, avec le tournoi de hockey et les plaisirs d'hiver pour les enfants.

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne qu'il y aura une rencontre MADA au début février. Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il y aura une consultation publique le 21 février, un samedi matin, la population est la bienvenue.

**2026-01-19-17      PLAN CLIMAT ET SADD**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne qu'une rencontre est prévue le 12 février.

**2026-01-19-18      RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il y a des réunions aux 2 mois et que la prochaine réunion est prévue le 16 février.

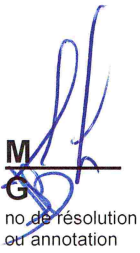
**2026-01-19-19      RÉGIE RIGDSC**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que le nouveau CA a été composé. Les membres sont nommés en alternance entre la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook.

La CPTAQ a refusé la demande d'agrandissement du site, et un appel de la décision sera fait.

**2026-01-19-20      SÉCURITÉ CIVILE**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que le 20 décembre, suite à la panne de courant, le Centre communautaire a été ouvert à la population de 7 h 00 à 16 h 00. Monsieur le



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**

conseiller Ménard a circulé sur les routes afin d'aviser la population à l'aide de son porte-voix, puisque plusieurs n'avaient pas de téléphone, ni d'internet. Une rencontre a été tenue suite à l'événement afin de s'améliorer.

**2026-01-19-21      TABLE DES USAGERS (MONT HEREFORD)**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il était absent lors de la réunion. Une copie du compte-rendu lui sera transmis.

**2026-01-19-22      DIVERS**

Rien à mentionner.

**2026-01-19-23      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Toutes les questions ont été répondues.

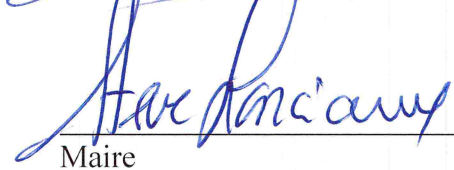
**2026-01-19-24      AUTRES SUJETS**

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 9 février 2026 à 19 h 00.

**2026-01-19-25      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 49.

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-trésorière

  
\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.